

# Fiche d'information

## Prévention dans le domaine des soins (PDS) en lien avec la démence

La présente fiche d'information s'adresse aux professionnels de la prévention, de l'accompagnement, de la prise en charge, des soins et du traitement. Elle démontre l'importance de la prévention dans le domaine de la démence, les points d'ancrage possibles et la manière de la promouvoir. Elle résume en outre les principales connaissances exposées dans le document de référence du même nom, élaboré sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

### INTRODUCTION

La démence est une affection neurodégénérative qui fait partie des maladies non transmissibles (MNT). Elle est aujourd'hui encore incurable. Étant donné le vieillissement de la population, il faut s'attendre à ce que le nombre de personnes atteintes continue d'augmenter. La prévention dans le domaine de la démence gagne dès lors en importance.

#### PRÉVENTION DANS LE DOMAINE DES SOINS

La prévention dans le domaine des soins (PDS) vise à mettre en place des prestations pour les personnes atteintes de MNT, tout au long de leur parcours de santé. Cette approche englobe la prévention à la fois primaire, secondaire et tertiaire.

### QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA PDS EN LIEN AVEC LA DÉMENCE ?

La PDS en lien avec la démence a pour but d'atteindre les objectifs suivants :

- aider les personnes concernées à stabiliser leur santé,
- retarder le plus longtemps possible la détérioration de leur état de santé,
- renforcer les ressources des personnes concernées.

Au fil de l'évolution de la maladie, les personnes atteintes de démence sont toujours plus dépendantes de leur entourage. Si les proches aidants sont pour elles des soutiens importants, la santé de ces personnes est cependant parfois menacée. C'est pourquoi le terme de « personnes concernées » désigne ici aussi bien les personnes atteintes de démence que les proches aidants.

### POURQUOI LA PDS EN LIEN AVEC LA DÉMENCE EST-ELLE IMPORTANTE ?

**LA DÉMENCE TOUCHE UN NOMBRE CROISSANT DE PERSONNES :** La Suisse compte aujourd'hui déjà un grand nombre de personnes atteintes de démence. Il s'élève à environ 150 000 actuellement mais pourrait doubler d'ici à 2050 et dépasser 300 000. On estime que pour une personne atteinte de démence, un à trois proches sont également concernés. Cela signifie que le nombre de proches aidants va lui aussi s'accroître. Cette évolution nécessitera davantage de professionnels et de prestations dans le système de santé, le secteur social et la collectivité.

**LES COÛTS ANNUELS GLOBAUX AUGMENTENT :** Les coûts annuels, directs et indirects, de la démence s'établissent aujourd'hui à quelque 11,8 milliards de francs. L'accroissement attendu du nombre de personnes concernées devrait se traduire par une nette hausse de ce montant, que la PDS devrait toutefois permettre d'atténuer.

**LA DÉMENCE EST ÉVOLUTIVE ET (ENCORE) INCURABLE.** Les personnes diagnostiquées vivent entre sept et dix ans avec la maladie. Tant qu'il ne sera pas possible de la guérir, la PDS jouera un rôle essentiel.

**BESOIN ÉLEVÉ DE COORDINATION :** La démence est fréquemment associée à d'autres maladies (que l'on peut traiter), telles que la dépression ou les troubles du sommeil. Prévention et traitement vont ainsi de pair et les limites entre l'une et l'autre sont souvent floues. C'est la raison pour laquelle la coordination entre tous les intervenants impliqués dans la prise en charge (système de santé, secteur social, collectivité) est indispensable. La PDS entend contribuer à la renforcer.

## À QUEL NIVEAU PEUT-ELLE INTERVENIR ET QUELLE EST SON UTILITÉ ?

La **RÉDUCTION DES FACTEURS DE RISQUES** – tabagisme, troubles auditifs, hypertension et dépression – a des effets positifs avérés : Elle retarde l'apparition de la démence, en atténue les symptômes et prévient les affections consécutives. Même aux stades intermédiaire et avancé d'une démence, la diminution des risques peut améliorer l'état de santé, la qualité de vie et la participation sociale des personnes concernées, réduire la dépendance aux soins et prévenir les maladies secondaires (p. ex. malnutrition, dépression) ou les complications (p. ex. fractures dues aux chutes).

La **PROMOTION DES FACTEURS DE PROTECTION** montre elle aussi des effets positifs. Dans les cas de démence, les principaux facteurs de protection sont les suivants :

- Activité mentale / intellectuelle / cognitive (p. ex. lecture, stimulation intellectuelle)
- Activité sociale (p. ex. entretien des contacts sociaux)
- Activité physique

Il est fréquent que le diagnostic de démence soit posé tardivement, ou ne le soit pas du tout, de sorte qu'une personne sur deux atteinte de démence n'a pas été diagnostiquée comme telle par un médecin spécialiste. Or la **DÉTECTION PRÉCOCE** permet d'identifier les personnes présentant un risque élevé de démence tôt dans leur parcours de santé et de leur proposer des **INTERVENTIONS PRÉCOCES**, préventives et ciblées. Une telle démarche influe positivement sur l'évolution de la maladie et préserve l'autonomie et la qualité de vie plus longtemps. Les personnes concernées gagnent ainsi un temps précieux pour se consacrer à la planification anticipée concernant la santé et ainsi préserver leur autonomie le plus longtemps possible.

**PROMOTION DE L'AUTOGESTION** : Une communication et un accompagnement basés sur le partenariat et orientés vers les patients permettent aux personnes atteintes de démence de gérer au mieux leur maladie (renforcement des compétences en matière de santé). Elles gagnent en auto-efficacité, ce qui a un impact positif sur leur qualité de vie.

**FORMER, CONSEILLER ET SOUTENIR LES PROCHES AIDANTS** : La PDS est susceptible de renforcer les proches aidants à double titre. D'une part, elle leur

permet d'acquérir des connaissances précieuses sur la prise en charge spécifique de la démence et les renforce ainsi dans leurs tâches de soins et d'assistance. D'autre part, elle contribue à préserver leur santé. C'est pourquoi il est recommandé de proposer, non seulement des prestations destinées à les décharger, mais aussi de promouvoir leur capacité d'autogestion et leurs compétences en matière de santé.

## INTÉGRER LA PRÉVENTION DANS L'ACCOMPAGNEMENT, LA PRISE EN CHARGE, LES SOINS ET LE TRAITEMENT :

Dans les cas de démence, les mesures de prévention et de traitement sont étroitement imbriquées. Si la prévention est explicitement intégrée dans l'accompagnement, la prise en charge, les soins et le traitement, ces prestations déploient elles-mêmes un effet préventif (p. ex. prévention des conséquences telles que la dépression ou les chutes). Une meilleure connaissance, chez toutes les personnes impliquées, de la démence et de la gestion orientée vers les ressources peut permettre d'éviter les situations de surmenage dans le quotidien.

### EXEMPLES DE MESURES

- **Formations ou matériel d'information** pour les groupes professionnels qui sont souvent en contact avec des personnes âgées (p. ex. services d'aide et de soins à domicile, pharmacies, police) afin qu'ils puissent reconnaître les signes avant-coureurs d'une démence et mettre en œuvre une procédure appropriée.
- **Création de points de contact à bas seuil** où il est possible de se renseigner lorsqu'on suspecte une démence ou de recevoir des conseils après un diagnostic.
- **Soutien pour une planification anticipée concernant la santé** (p. ex. établissement de directives anticipées et leur réexamen régulier).
- **Prestations destinées à décharger les proches aidants** (p. ex. création de services de soins et d'assistance) et **conseils destinés à renforcer leur santé**.
- **Conseils aux employeurs**, de façon que les personnes atteintes de démence puissent rester professionnellement actives le plus longtemps possible.
- Encouragement, au sein du système de santé, **d'une attitude respectueuse et axée**

sur les ressources à l'égard des personnes concernées.

- **Collaboration entre les différents points de contact dédiés aux personnes atteintes de démence** afin de faciliter les transitions (p. ex. la *Memory Clinic* oriente les personnes concernées vers un centre de conseil ou des offres de soins et de traitement adaptées).
- **Intégration de modules sur la PDS en lien avec la démence** dans la formation, la formation continue et le perfectionnement du personnel dans le système de santé, le secteur social et la collectivité.

## QUELLES CONDITIONS-CADRES RENFORCENT LA PDS EN LIEN AVEC LA DÉMENCE ?

Certaines conditions favorisent l'efficacité des mesures de la PDS, leur permettant d'apporter le meilleur soutien possible aux personnes concernées :

**CRÉER UN CADRE LÉGAL ET STRATÉGIQUE** : Les cantons sont responsables de la couverture sanitaire et définissent leurs priorités en matière de prévention. Il serait bon qu'ils inscrivent la démence et la PDS en lien avec la démence parmi leurs points forts. Il convient en outre de garantir le **FINANCEMENT DURABLE DES OFFRES DE PRÉVENTION** (voir « Manuel sur le financement des offres de prévention dans le domaine des soins » (OFSP, 2022) ).

**SENSIBILISER, FORMER ET RENFORCER LES PROFESSIONNELS** : Les besoins en personnel soignant tendront à augmenter rapidement, en particulier en gériatrie. Les professionnels seront toujours davantage en contact avec des personnes atteintes de démence. Dès lors, la PDS en lien avec la démence doit être intégrée comme un point fort dans la formation, la formation continue et le perfectionnement des professionnels de la santé.

**METTRE EN RÉSEAU DES INTERFACES (ET DES OFFRES)** : De nombreux professionnels et organisations contribuent à apporter un soutien aux personnes atteintes de démence et à leurs proches. En font partie les acteurs du système de santé, du secteur social et de la collectivité, ainsi que des institutions de formation et des autorités. La PDS sera d'autant plus efficace que l'ensemble de ces professionnels se mettront en réseau et qu'il existera des voies de coopération et de coordination interprofessionnelles (p. ex. canaux d'échange, savoir, ressources et suppression des barrières structurelles).

---

## CONTACT

Plateforme nationale démence, Office fédéral de la santé publique OFSP

[demenz@bag.admin.ch](mailto:demenz@bag.admin.ch)

## AUTRICE / DATE

Charlotte den Hollander (OFSP) / janvier 2023

## TEXTE ORIGINAL

Allemand

## AUTRE VERSIONS LINGUISTIQUES

Français, italien

## DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

socialdesign SA (2022). Prévention dans le domaine des soins (PDS) en lien avec la démence. Document de référence pour les professionnels des domaines de la démence et de la PDS.

---